



Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 2000
Varet

Immeuble résidence Le Varet

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000146
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Le Varet

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1988. K11 758, 647

Historique

Le Varet est le 1er programme réalisé dans la ZAC d'Arc 2000. Le projet est élaboré en 1977 pour le compte de la SNC Le Varet (société rattachée à la SMA, présidée par R. Godino, maître d'ouvrage de l'opération). La conception est due à B. Taillefer qui travaille en collaboration avec A. Chedal, du bureau d'études COGEM (bureau d'études de la SMA). C. Perriand est associée à la définition du projet. Le permis de construire est accordé en août 1978. La mise en service est échelonnée sur deux années : le Club Méditerranée (immeubles A1 et A2) à Noël 1979, et la résidence du Varet (limitée à l'immeuble A3) à Noël 1980. En 1984, le Club Méditerranée construit deux immeubles à Arc 2000 (Arc 2) face au Varet, et libère l'immeuble A2 (chambres d'hôtel, conçues dès l'origine comme des studios indépendants) vendu séparément. Les deux parties de la résidence le Varet (A2 et A3) sont réunies. Les adaptations sont étudiées par l'équipe du Groupe des Arcs, et un permis de construire est accordé en novembre 1984.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1977 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

La résidence Le Varet est composée à partir des principes de compacité maximale mis en oeuvre depuis l'origine de la station des Arcs. Les studios et l'architecture de la résidence du Varet sont d'une conception comparable à ceux de Belles-Challes, Lauzières et Pierra Menta. Le bâtiment se décompose en deux parties juxtaposées, de bas en haut (A2 et A3), regroupant des studios identiques : 258 lits répartis en 65 studios pour le A3 ; 900 lits répartis en 244 studios pour le A2. L'ensemble comprend 30 travées régulières. Les studios sont aménagés chacun dans une travée de 2,85 m de largeur entre murs de refend (profondeur de 10,4 m), distribués par des coursives inclinées placées en partie centrale. Les studios sont disposés en mono-orientation (exposition sud ou nord).

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé

Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : 11 étages de soubassement, rez-de-chaussée surélevé

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit

Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

Voir dossier ensemble « Varet A1, A2, A3 »

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

La résidence le Varet comprend deux corps de bâtiments, composé de deux parties, comprenant :

- le bâtiment A3 (s'élevant jusqu'à 6 niveaux, et comprenant de 12 à 4 travées suivant les niveaux) ;
- le bâtiment A2, (s'élevant jusqu'à 10 niveaux, et comprenant de 18 à 4 travées suivant les niveaux) ;

B. Organisation du plan / répartition des logements

Le plan d'ensemble est en longueur.

L'importance du programme et l'économie du projet ont imposé de concevoir un maximum de logements pour un minimum de linéaire de façade. C'est pourquoi la largeur des travées est de 2,85 m entre murs de refend (3,00 m entraxe des murs), suivant une largeur identique aux immeubles Belles Challes, Lauzières et Pierra-Menta au Charvet à Arc 1800.

Le bâtiment se décompose en deux parties juxtaposées, de bas en haut.

L'immeuble est distribué par une coursive centrale longitudinale, inclinée, qui donne accès aux studios disposés de part et d'autre.

Les studios sont disposés dans des travées étroites (2,85 mètres de large entre mur de refend) et profondes (10,40 m), pour rechercher une économie dans la longueur de la façade.

La répartition des studios est identique d'un côté (nord) et de l'autre (sud) :

- côté sud : 18 travées (A2) et 12 travées (A3) ;
- côté nord : 18 travées (A2) et 11 travées (A3).

Le plan est en longueur (30 travées juxtaposées : en partant de l'amont : de 32 à 1), avec un angle entre les travées 19, 20 et 21).

Tous les niveaux sont « encastrés » dans la pente et desservis par une rampe longitudinale centrale qui dessert de part et d'autre des logements tous identiques.

Le niveau 12 de la partie A2 comprend sur une moitié de la largeur de l'édifice, des logements en duplex.

Compte tenu de la pente et de la volumétrie de l'immeuble, la plus grande hauteur se situe à la travée 3 et 4 (R+11).

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Coursives

Les rampes inclinées sont en partie centrale de l'immeuble.

Les dispositions intérieures sont identiques au bâtiment A1 : sol recouvert de moquette, murs crépis blanc, éclairages indirects par des lampes néons placées derrière des planches horizontales fixées à distance des murs ; les portes sont de couleurs verte ou brun rouge suivant les niveaux.

Les seuils des portes d'entrée, formant marche d'entrée, sont traités avec des planches bois.

E. Terrasse (garde-corps)

Terrasse

Chaque travée de studio se prolonge par une terrasse d'une profondeur de 1,40 mètre.

Du fait du décalage en hauteur des travées les unes par rapport aux autres, les terrasses sont décalées d'autant.

L'ossature de la terrasse est mixte, en béton armé et en charpente bois, conçue de la manière suivante :

- au droit de chaque refend, une console en béton armé supporte les solives bois ;
- la dalle béton armé du niveau du studio se prolonge à l'extérieur, en forme de U largement ouvert, pour reprendre pour partie les efforts des consoles en béton armé ;
- deux solives bois prennent appui sur les consoles en béton armé, placées parallèlement à la façade, pour soutenir le plancher. La troisième solive est placée en tête des consoles béton ;
- le plancher est placé perpendiculairement à la façade, sur ces trois solives, avec une très légère pente pour l'évacuation des eaux.

L'ossature des garde-corps est en charpente bois. L'ensemble constitue une « seconde façade » composée des pièces suivantes :

- des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés et fixés au droit de chaque console béton à une distance de 1,40 m des façades (la largeur des terrasses) ;
- une solive fixée en tête des consoles béton, formant cale et protection / habillage des consoles béton armé.

Garde-corps et séparations

--- Les garde-corps sont maintenus par une « seconde façade » constituée par des poteaux bois verticaux placés au droit des consoles béton.

Les poteaux sont maintenus aux têtes des console par des fixations métalliques, placés au niveau de l'assemblage entre deux poteaux.

Le garde-corps est d'un modèle comparable à celui employé pour les garde-corps déjà installé sur les chantiers précédents sur les immeubles du village du Charvet (Arc 1800).

Le garde-corps fait en deux parties :

- l'une en ferronnerie (peinte en bleu pour les façades sud, peinte en rouge sombre pour les façades nord), composée d'un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé au plancher et aux poteaux bois par des équerres métalliques ;
- l'autre en bois : la main courante ; c'est un madrier de bois placé à l'horizontale ; à chaque extrémité, il présente une encoche à mi-bois qui enserre les poteaux verticaux sur lesquels il est maintenu.

Ainsi les deux parties du garde-corps sont indépendantes et permettent de laisser un bandeau horizontal libre pour dégager la vue de celui qui est assis sur l'une des banquettes intérieures.

--- Les séparations entre les terrasses des studios mitoyens sont des cloisons faites de planches de bois, disposées dans l'alignement de chaque refend. Une pièce de bois rectangulaire fixée sur le plancher fait office de marche pour passer d'une terrasse à une autre (qui sont décalées en hauteur les unes par rapport aux autres).

Les cloisons sont faites de coeurs de planches clouées sur des traverses horizontales (disposées en bas, à mi-hauteur et en haut). Les planches verticales sont disposées en quinconce. Les cloisons n'occupent qu'une partie de la largeur de la terrasse ; ainsi, les normes de sécurité sont respectées, l'évacuation par l'extérieur est possible, car du fait de la pente du terrain, tous les niveaux ont un logement accessible de plain-pied.

Au dernier niveau, les poteaux sont arrêtés à hauteur de la main courante.

F. Couverture / toiture

La couverture est un porte-neige en bois, posé sur une ossature en bois, reposant elle-même sur une dalle béton.

Les deux toitures (A2 et A3) sont couverts par une toiture rectiligne dont la pente suit la pente des coursives qu'elle couvre : dans le sens de la pente pour le bâtiment A2, dans le sens inverse de la pente pour le bâtiment A3.

G. Façades et baies

Façades sud et nord

Le décalage en hauteur de chaque travée les unes par rapport aux autres est inversé pour chaque bâtiment, conduisant ainsi à une position haute au raccordement entre les deux parties :

- bâtiment A2 : le décalage suit la pente du terrain ;
- bâtiment A3 : le décalage est inverse à la pente du terrain.

Chaque travée est presque totalement vitrée : équipée d'une baie fixe, d'une porte vitrée pour accéder à la terrasse, et d'un panneau de bois.

Pignons

Bardage bois vertical.

H. Intérieur des logements

description à partir de la visite des studios 1203 coté nord et 1134 coté sud.

H.1 6 Principe général

Les dispositions retenues pour la résidence du Varet reprennent les principes de composition développés pour les studios de Pierra Menta au Charvet à Arc 1800 : les travées étroites sont imposées par le programme massif, et obligent à travailler sur la compacité de tous les éléments du logement ; on reprend le système de préfabrication des blocs sanitaires (salles de bain, cuisines, gaine technique) qui a satisfait les impératifs de délais et de coût pour la mise en oeuvre de tous les immeubles de la Muraille en cours d'achèvement lorsque le chantier du Varet démarre.

Les principes sont les suivants :

- un logement par travée ;

- des travées étroites (3 mètres entre axe), et une grande profondeur (10,40 m) ;
- dans la partie arrière du logement (côté rampe), un coin nuit et les sanitaires ;
- dans la partie avant du logement (côté façade) la cuisine ouverte sur le séjour.

H.2 - Distribution

Trame de 3,00 m (entre axe) sur une longueur de 10.40 m.

En entrant, on trouve successivement :

- un coin nuit avec deux lits superposés disposés le long du mur de refend ;
- la gaine technique dont un petit côté est adossé au mur de refend ;
- « la salle de bain normalisée » (salle de bain monobloc préfabriquée avec une porte découpée dans la coque), équipée d'une grande baignoire, d'un lavabo et d'un WC ; les parois intérieures sont revêtues de tôle émaillée orange sur la coque supérieure, et blanche pour la coque inférieure ;
- adossé à la salle de bain, le « plan de cuisson », avec un évier, trois plaques électriques placés sur le lave-vaisselle et le réfrigérateur ; Au-dessus des rayons de rangement en tôle émaillée blanche. Le fond est protégé par une tôle émaillée rouge vif.
- Perpendiculaire au mur de refend, en face du plan de cuisson, le « comptoir-bar », surmonté de rayons et équipé en dessous des placards respirants. Le comptoir-bar se compose de deux plateaux superposés ; le plateau supérieur, décalé vers le séjour, est en bois, le plateau inférieur, qui surmonte les placards, est en zinc. Au-dessus du comptoir, un rayon en tôle et bois. (certains studios ne sont pas équipés du comptoir-bar).
- Une banquette est adossée au mur de refend du côté de la cuisine.

En face, le coin repas avec deux tables et des chaises.

De l'autre côté, le long du mur de refend, est disposée une rangée de placards fixes décollés du sol : quatre placards hauts, puis quatre placards bas.

Au bout de la travée, une porte vitrée pour accéder à la terrasse, une grande baie vitrée, et un petit panneau de bois contre le mur de refend.

H.3 - Mobilier d'origine

Trois appliques en métal noir pivotantes : une pour chaque lit superposé, et une dans le séjour ;

des chaises en bois peint et osier ;

des tabourets en bois ;

deux tables avec plateau en bois sur pied métallique sur vérin : une table carrée et une table pentagonale.

Dans certains logements, les appliques métalliques circulaires d'origine ont été conservées.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations



Façade nord : les terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301516NUCA



Enfilade des terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301518NUCA



Les terrasses : passage
d'une terrasse à l'autre
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301517NUCA



Les terrasses : détail de
construction bois-béton
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301533NUCA

Hall et ascenseurs
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301515NUCA

Coursive du 1er étage
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301520NUCA

Coursive du 2e étage
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301519NUCA

Un studio : le couloir d'accès
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301522NUCA

Un studio : bloc cuisine et coin repas
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301521NUCA

Un studio : l'ouverture sur la terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301525NUCA

Un studio : entrée de la salle de bain
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301523NUCA

Un studio : un porte-manteau
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301524NUCA

Un studio : entrée, bloc
cuisine et coin repas
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301526NUCA

Un studio : coin nuit et
ouverture sur la terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301528NUCA

Un studio : bloc cuisine
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301527NUCA

Un studio : aménagement
au-dessus de l'entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301529NUCA

Un studio : entrée de la salle de bain
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301531NUCA

Un studio : mobilier, table et chaises
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301530NUCA

Un studio : mobilier,
commande de chauffage
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301532NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Immeuble résidence et hôtel de voyageurs Le Varet (IA73000147) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc
2000, Varet

Station de sports d'hiver Arc 2000 - Les Combes (IA73000155) Bourg-Saint-Maurice, Arc 2000

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble



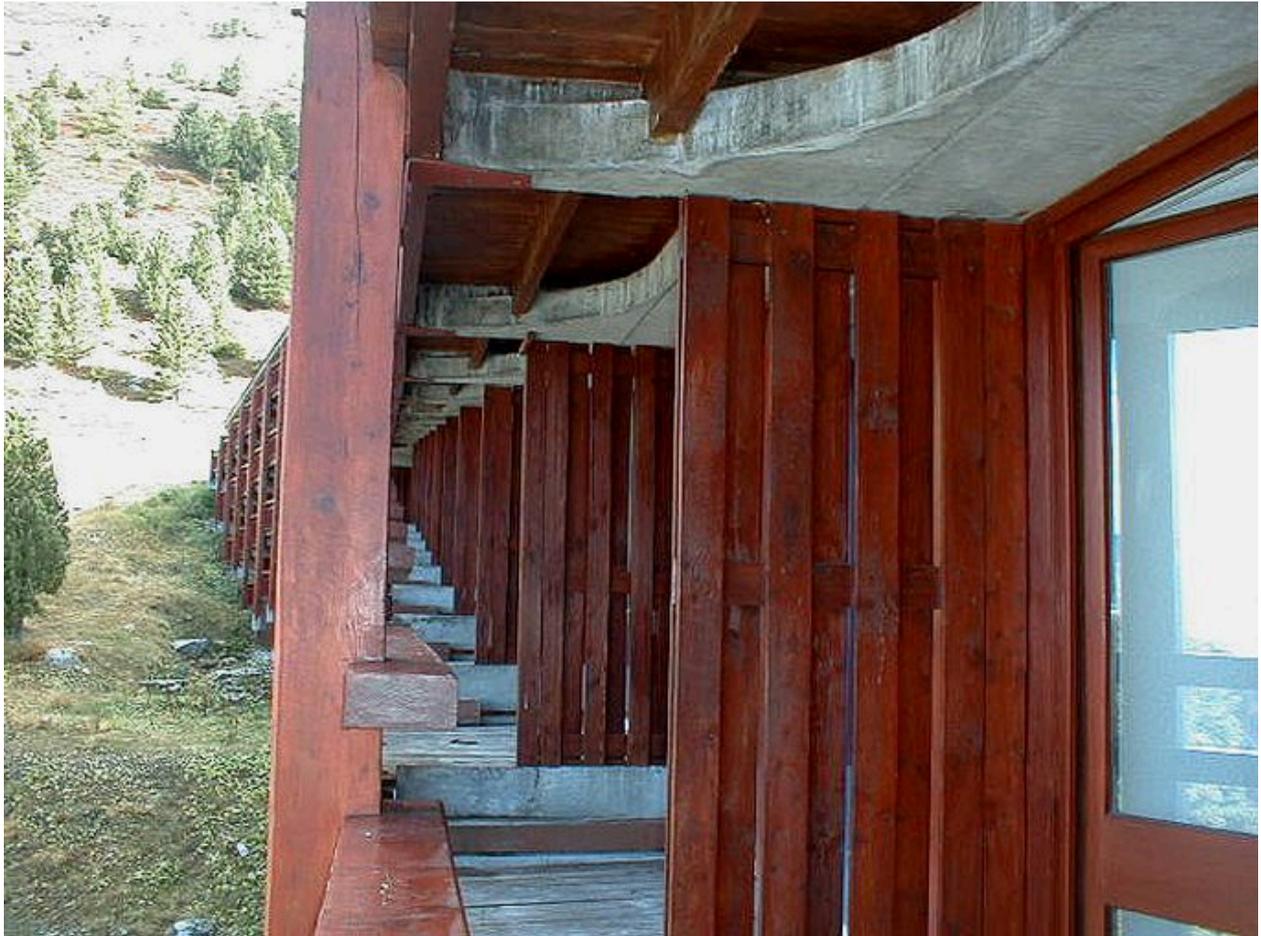
Façade nord : les terrasses

IVR82_20057301516NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Enfilade des terrasses

IVR82_20057301518NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les terrasses : passage d'une terrasse à l'autre

IVR82_20057301517NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les terrasses : détail de construction bois-béton

IVR82_20057301533NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Hall et ascenseurs

IVR82_20057301515NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Cursive du 1er étage

IVR82_20057301520NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Cursive du 2e étage

IVR82_20057301519NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : le couloir d'accès

IVR82_20057301522NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : bloc cuisine et coin repas

IVR82_20057301521NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : l'ouverture sur la terrasse

IVR82_20057301525NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : entrée de la salle de bain

IVR82_20057301523NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : un porte-manteau

IVR82_20057301524NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : entrée, bloc cuisine et coin repas

IVR82_20057301526NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : coin nuit et ouverture sur la terrasse

IVR82_20057301528NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : bloc cuisine

IVR82_20057301527NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : aménagement au-dessus de l'entrée

IVR82_20057301529NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : entrée de la salle de bain

IVR82_20057301531NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : mobilier, table et chaises

IVR82_20057301530NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un studio : mobilier, commande de chauffage

IVR82_20057301532NUCA

Auteur de l'illustration : C. Salomon

Date de prise de vue : 2002

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation